



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2021

Compte rendu de Séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le Vendredi 17 décembre 2021, à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Christian Gavelle.

Étaient présents :

M. Christian **Gavelle**, M. Christophe **Dewachter**, M. Pascal **Drocourt**, M. Mikaël **Bénard**, M. Gaëtan **Deffontaines**, M. Christophe **Bénard**, Mme Cindy **Bourgois**, Mme Corinne **Oyer**, M. Arnaud **Gueudet**, M. Sébastien **Rose**, Mme Florence **Dekkers**.

Étaient Absents excusés:

Mme Valérie **Devillers** donne pouvoir à M. Christian **Gavelle**.
M. Jacques **Laporte** donne pouvoir à M. Mikaël **Bénard**.
Mme Céline **Lemaire** donne pouvoir à M. Christophe **Dewachter**.
M. Willy **Frérot**.

Secrétaire de séance : M. Pascal **Drocourt**

1) Délibération sur l'organisation du temps de travail (1607 h) pour les employés de la fonction publique territoriale.

Lors de la séance du 19 novembre 2021, le Conseil Municipal avait dû délibérer sur l'organisation du temps de travail de 1 607 h annuelles pour les employés de la fonction publique territoriale. (voir n°5 du compte rendu du 19 novembre 2021). Le Centre de Gestion n'a pas donné un avis favorable à ce projet et demande une nouvelle présentation du projet en janvier 2022. De ce fait, le Conseil Municipal ne pourra délibérer et valider le projet définitif que lors d'une prochaine séance.

2) Délibération autorisant M. le Maire à déposer un permis de construire et une demande de subvention.

Pour donner suite à l'agrandissement du périscolaire et à l'aménagement de la bibliothèque (voir n°1 du compte rendu du 19 novembre 2021), M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer le permis de construire ainsi qu'une demande de subvention.

Le Conseil Municipal délibère et accepte la proposition de M. le Maire (13 voix pour et 1 voix contre).

Le Conseil Municipal autorise également M. le Maire à lancer une consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

3) information : accord de la demande au FIPHFP.

Une demande au FIPHFP (voir n° 5 du compte rendu du 9 juillet 2021) avait été effectuée.

A ce jour, le FIPHFP a versé sa participation à la Commune. L'agent concerné pourra ainsi être remboursé de son avance.

4) Délibération autorisant M. le Maire à contacter un géomètre pour 2 parcelles pour l'aménagement de voirie ainsi que l'enregistrement par acte notarié.

Afin de pouvoir envisager dans le futur l'aménagement de la voirie, M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de contacter un géomètre pour le bornage de deux parcelles afin de pouvoir les acquérir par la suite.

Le Conseil Municipal délibère et autorise à l'unanimité M. le Maire à entamer les démarches.

5) Programme gravillonnage 2022

Une réflexion sur le gravillonnage et les réparations sera menée prochainement pour établir le programme de 2022.

6) Pose sens interdit (sauf riverain) rue du moulin en venant de la place de l'église.

Etant donné l'utilisation abusive et dangereuse de ce chemin, un arrêté municipal ordonnera prochainement la mise en place d'un panneau sens interdit (sauf riverain) en venant de la place de l'église.

7) Délibération sur la location de la salle des fêtes aux pompiers de Villers/Auchy.

Le prêt annuel de la salle des fêtes aux pompiers de Villers sur Auchy est proposé au tarif « senantais ». Différents services comme la vidange des réserves incendie pour leur curage motivent cette proposition. Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité ce choix.

8) Renouvellement d'un bail

Etant donné la cessation prochaine de son activité, M. Barbier demande la cession de son bail à son fils qui exploitera les terres jusqu'à sa prochaine installation sur Senantes.(sachant qu'il n'est pas possible d'interdire un transfert d'un bail de parent à enfant)

Le Conseil Municipal délibère et donne à l'unanimité un avis favorable à la cession de ce bail.

Informations et questions diverses :

◆ Ruissellement chemin de Milly

Des travaux pour canaliser le ruissellement des eaux pluviales seront à envisager prochainement chemin de Milly (hameau d'Epluques).

◆ Dépôts d'ordures sauvages

Il est encore à déplorer dernièrement des dépôts d'ordures sauvages sur le territoire de notre commune.

La séance est levée à 22 h 50.

Le Conseil Municipal vous souhaite une bonne et heureuse année 2022.

Prenez soin de vous.